

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°28/2021 du 13/10/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Un nombre de cas en diminution.** La baisse du nombre de cas se poursuit dans la région. Sur la dernière semaine, ont été recensés en moyenne 150 cas journaliers au Kenya, 824 cas journaliers en Ethiopie, et 74 cas journaliers à Maurice.

Points notables d'actualité générale

- **Kenya – Le Kenya refuse de signer l'accord OCDE sur la taxation minimale de 15%.** Parmi les 4 pays ayant refusé de signer l'accord conclu le 8 octobre par 136 pays sous l'égide de l'OCDE figure le Kenya. Cet accord, qui entérine la réforme de la fiscalité des activités numériques des multinationales, instaure également un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices. Les autorités kényanes motivent cette décision par la suppression induite de la taxe sur les services numériques mise en place en janvier 2021. La rencontres entre les présidents Biden et Kenyatta du 14 octobre pourrait toutefois faciliter l'accord du Kenya, dans un contexte de renégociation de leur accord de libre-échange bilatéral.
- **Ethiopie – L'inflation atteint un nouveau record en septembre 2021.** D'après l'agence des statistiques éthiopiennes, en septembre 2021, l'indice général des prix a affiché une hausse de 4,4 points par rapport à août 2021, atteignant 34,8 %. L'inflation se poursuit à un niveau élevé, en raison principalement de la forte hausse des prix des produits alimentaires (+ 42,0 % par rapport à septembre 2020) qui découle des augmentations du prix de l'huile alimentaire (+ 102,1 %), des céréales (+ 48,6 %) et de la viande (+ 33,2 %). L'augmentation des prix des produits non-alimentaires s'établit de son côté à 25,2 %. La dépréciation du birr, la pénurie structurelle de devises, l'insuffisante production locale industrielle et agricole et les difficultés d'approvisionnement constituent les principales sources d'inflation.
- **Tanzanie – Tanzanie : réduction des taxes sur les carburants.** La présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan a ordonné une réduction des taxes sur les carburants domestiques, afin de réduire l'impact de l'augmentation du coût du baril sur le prix à la pompe. Cette baisse devrait représenter sur un an un montant total de 44,2 MUSD de recettes fiscales non perçues. La cheffe de l'Etat a donné la directive à l'issue d'une réunion à Dodoma avec le Procureur général et les ministres de l'Energie, des Travaux publics et des Transports, de l'Industrie et du Commerce et les collectivités locales. La présidente a déclaré qu'elle avait pris cette mesure car une hausse des prix des carburants nuirait aux Tanzaniens. Les institutions directement affectées par les réductions de ces taxes sont l'Autorité de régulation de l'eau et de l'énergie (EWURA), l'Autorité des ports de Tanzanie (TPA), l'Agence des poids et mesures (WMA) et le Bureau tanzanien des normes (TBS). Cette décision intervient à un moment où les Tanzaniens sont toujours confrontés à des difficultés économiques liées à la pandémie de COVID-19.

- **Madagascar – Lancement d'un partenariat entre Baobab Banque Madagascar et Sanlam Madagascar pour développer la « bancassurance ».** La banque française Baobab et la compagnie d'assurance sud-africaine Sanlam ont conclu un partenariat en vue de développer dans la Grande Ile la filière « bancassurance ». Grâce à ce partenariat, Sanlam Madagascar qui collabore avec quatre autres banques à Madagascar entend développer son offre assurantielle dans le pays. Pour la filiale malgache du groupe Baobab, qui est installée depuis 15 ans dans le pays et compte plus de 40 agences, 650 employés et 220 000 affiliés, il s'agit de moderniser et d'amplifier son offre de service vis-à-vis de sa clientèle.

Actualités agricoles

- **Kenya – Le Kenya perd son différend frontalier maritime avec la Somalie à La Haye.** Le 12 octobre 2021, la Cour Internationale de Justice (CIJ) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a rendu son verdict dans le différend qui oppose depuis 7 ans le Kenya à la Somalie sur le tracé de la frontière maritime entre les deux pays. Nairobi revendique une frontière maritime parallèle à la latitude et Mogadishu une frontière perpendiculaire aux côtes. Par ce jugement, la Cour accorde à la Somalie la majeure partie de la zone maritime de 100 000 km² de l'océan Indien. Cette décision, « équitable » selon la juge présidente Joan Donoghue, a été directement rejetée par le Président du Kenya, souhaitant régler le différend par des négociations bilatérales. Malgré ce jugement, la situation est à nouveau dans l'impasse, la Cour ne disposant pas de moyens contraignants pour faire appliquer ses décisions.
- **Rwanda – Le pays projette de doubler ses prêts pour l'agriculture.** Le Rwanda prévoit de doubler ses prêts à destination du secteur agricole, passant le volume des prêts de 5,2 % à 10,4 % à l'horizon de 2024. L'objectif est de moderniser l'agriculture, représentant aujourd'hui un tiers du PIB rwandais. Les exploitations de petites tailles ne peuvent que rarement accéder à des services financiers du fait du montant élevé des intérêts (18 à 24 % par an). L'accès à ces prêts peut permettre aux agriculteurs d'investir dans de nouveaux moyens de production et ainsi de sécuriser la ressource alimentaire d'un pays dont l'alimentation est encore largement dépendante des importations.
- **Soudan – Lancement du projet FASEP Innovation verte sur le périmètre irrigué de Gezirah.** Une cérémonie de lancement du projet, financé par la Direction Générale du Trésor, a été organisée, dimanche 26 septembre, en présence notamment du gouverneur du périmètre irrigué de Gezirah (Al Gezirah Scheme), du Premier Conseiller de l'Ambassade de France et des représentants de la société française FGM International, porteuse du projet. Ce projet-pilote porte sur la mise en place d'un démonstrateur, organisationnel et technique, sur plus de 8 800 ha et touchant plus de 300 exploitants agricoles. Il devrait établir qu'une réorganisation du périmètre est possible sur une échelle définie, en reprenant en compte les fondamentaux de sa gestion que sont la fourniture coordonnée de l'eau, l'irrigation optimale des parcelles et la planification globale de la production. La durée du projet sera de 18 mois correspondant à deux cycles agricoles complets (hiver 2021, été 2022) et le démarrage du troisième cycle (hiver 2022-2023). Pour rappel Al Gezirah Scheme est le plus important périmètre irrigué par gravité au monde avec plus de 800 000 ha.
- **Madagascar – Acquisition de 165 vaches laitières par le gouvernement malgache.** Cent soixante-cinq vaches laitières de race normande et montbéliarde ont été importées de France via avion-cargo et livrées à l'aéroport de Tananarive le 5 octobre. Elles ont été acquises auprès de l'Union des coopératives agricoles pour l'exportation et la commercialisation d'animaux montbéliards (COOPEX) à travers un financement du programme Fihariana. Après la quarantaine, ces vaches seront redistribuées à des jeunes éleveurs et seront suivies par des vétérinaires et techniciens formés par COOPEX Montbéliarde. Cette acquisition entre dans le cadre du projet Titre Vert de la Région Vakinankaratra qui vise à développer la filière laitière malgache.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Ethiopie – 54 Capital annonce une expansion majeure de son usine de production d'huile de tournesol à Dukem Town.** Le conglomérat 54 Capital a annoncé début octobre l'extension de ses capacités de production de 130%. Cette performance sera permise par l'extension de son usine de Dukem Town qui multipliera par 4 sa production d'ici la fin 2022. Par cet investissement, 500 emplois devraient être ainsi créés.
- **Ouganda, Kenya – L'Ouganda invite une délégation kenyane à venir inspecter les usines laitières ougandaises et confirmer sa capacité d'exportation.** A l'occasion de la semaine de l'Ouganda au Kenya en commémoration des 59 ans de l'indépendance de l'Ouganda, les autorités ougandaises ont renouvelé leur invitation des autorités kenyanes à venir vérifier que les usines ougandaises sont en capacité d'exporter du lait au Kenya. Il y a 2 mois, le Kenya a imposé une taxe de 7% sur les importations de lait en provenance d'Ouganda. Une décision motivée par des soupçons sur l'origine du lait exporté par l'Ouganda vers le Kenya, considérant qu'il s'agissait de poudre de lait importée puis transformée en lait en Ouganda.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*